

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 janvier 2024

Membres présents : Mrs LAMURE – PASCAL - GARAVEL - Mmes DEFNET – CHAVY
ROLLET – PASCAL - GUTTY - SAAD/CONDEMINÉ - Mrs BROUSSIN – NESME -
LUCAS

Membres excusés : Mmes FOILLARD – Mr COTHENET - BERETTI

Membre absent :

Secrétaire de séance : Madame Josiane ROLLET

Après lecture, le compte rendu de la séance du 5 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1) Demande de subvention
- 2) Zone d'accélération des énergies renouvelables
- 3) Travaux divers
- 4) Commissions communales
- 5) Tarif salle des séminaires
- 6) Personnel communal
- 8) Questions diverses



Monsieur LAMURE donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de démission de Madame Mélanie AUCOEUR.

1) Demande de subvention

1.1 Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour la rénovation énergétique du château de Fontcrenne

L'objectif principal de ce projet est donc la rénovation énergétique du château de Fontcrenne qui accueille les services municipaux au rez-de-chaussée et des logements locatifs au 1^{er} étage.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du Département.

Plan de financement :

Montant HT des travaux	1 400 000 €
Montant des honoraires de l'assistance à maîtrise d'ouvrage	21 340 €
Montant des honoraires de maîtrise d'œuvre	168 000 €
Montant des honoraires CT, CSSI, CSPS	11 000 €
Montant des honoraires OPC	14 000 €
Montant des études (relevé état des lieux)	15 400 €
Coût Total de l'opération :	1 629 740 €
Subvention ETAT DSIL	81 487 €
Subvention Département	244 461 €
Subvention Région	48 892 €
Subvention Fonds de concours	162 974 €
Subvention Fonds vert – Notification d'attribution le 19/12/2023	771 630 €

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

ADOPTE l'opération de rénovation énergétique du château de Fontcrenne qui sera inscrite à la section investissement du budget 2024

APPROUVE le plan de financement prévisionnel

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

1.2 Subvention exceptionnelle Chat Pito

Monsieur LAMURE donne lecture au Conseil Municipal de la demande de subvention exceptionnelle formulée par l'association Chat Pito pour la somme de 3 209,44€. Le Conseil Municipal demande plus de précisions quant à la fréquentation du centre et la liste avec les noms des enfants présents sur une année.

1.3 Madame GUTTY fait part au Conseil Municipal de la demande de Chat Pito pour occuper la salle d'évolution les soirs de 16h30 à 18h30. Le Conseil accepte sous certaines conditions : chaussures interdites et ne pas manger dans cette salle.

1.4 Subvention Cadets de la Gendarmerie

Monsieur LAMURE donne lecture au Conseil Municipal de la convention de coopération et partenariat de l'association des Cadets de la Gendarmerie nationale du Rhône. Monsieur LAMURE précise que ce partenariat permettrait la prise en charge des cadets sur le plan vestimentaire et logistique afin de leur permettre d'effectuer cette mission dans les meilleures conditions. Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette demande.

2) Zone d'accélération des énergies renouvelables

Monsieur LAMURE expose au Conseil Municipal que les zones d'accélération des énergies renouvelables sont prévues par la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables. Ces zones sont à définir, à l'échelle communale, pour chaque type d'installation de production d'énergie renouvelable ou de récupération : éolien terrestre, photovoltaïques au sol, sur bâtiment, méthanisation, chaleur renouvelable, hydroélectricité... en fonction des potentiels du territoire. Monsieur LAMURE précise qu'il convient de réaliser un repérage. Messieurs PASCAL, GARAVEL et LAMURE effectueront cette tâche.

3) Travaux divers

3.1 Monsieur LAMURE rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de prendre une décision suite à la présentation, par Monsieur FALCON, de l'application « Jouons Local ». Le Conseil Municipal, 3 pour et 9 contre, décide de ne pas donner une suite favorable à cette proposition.

3.2 Monsieur LAMURE rappelle les deux devis présentés lors de la dernière séance et portant sur la réfection de la toiture du préau situé au fond du parking de la mairie. Après avoir demandé plus de précisions à la SARL MONNET, et constatant que les devis ne sont pas établis sur les mêmes travaux, le Conseil Municipal décide d'accepter le devis de Marc'Eco Bois.

3.3 Plan communal de sauvegarde

Monsieur LAMURE informe le Conseil Municipal que la loi n° 2021-1520 du 25/11/2021 a rendu obligatoire l'élaboration d'un PCS (Plan Communal de Sauvegarde) d'ici au 30 juin 2024. L'association ECTI propose d'accompagner la commune dans cette démarche de réalisation du PCS et ne facture que ses frais de structure et de déplacement. Le coût de cette opération s'élève à environ 1 500€ HT. Le Conseil Municipal accepte.

3.4 Madame ROLLET fait part des travaux en cours et à venir :

- Chantier voirie vers la construction de la résidence sénior mis en attente d'une entente avec le propriétaire voisin.
- Présentation de proposition d'honoraires pour la maîtrise d'œuvre les travaux d'aménagement de la traversée de Morgon et de la rue François Villon. Voir si cette mission peut être réalisée par le biais de la CCSB.

3.5 Vente terrain

Monsieur LAMURE rappelle au Conseil Municipal la proposition de céder une partie du terrain situé derrière « un Grain d'Folie » au boucher. Après division et bornage du terrain, la SCI FONCIERE PEINADO se porte acquéreur de la parcelle cadastrée section AI n° 698, d'une superficie de 122 m². Monsieur LAMURE donne lecture de l'avis des Domaines établi en date du 5 décembre 2023. Monsieur LAMURE propose un prix de 145€ le m² soit 17 690€. Monsieur LAMURE demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette vente.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

DECIDE de vendre la parcelle cadastrée section AI n° 698 à la SCI FONCIERE PEINADO pour la somme de 17 690€.

DIT que les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de cette transaction.

CHARGE Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

3.6 Monsieur LAMURE fait le point sur les travaux :

- Le marché de travaux pour la construction du centre technique municipal suit son cours. Présentation d'un plan en 3D du futur bâtiment.
- Réunion concernant la mise en demeure de la station d'épuration qui s'est tenue le 15 janvier en présence de la DDT, du cabinet Merlin et de la SOGEDO.
- Le système de vidéoprotection est en fonction, ce qui a permis de déterminer la cause des dégâts occasionnés sur les rennes installés sur l'esplanade. Il s'agit d'une rafale de vent. Madame DEFNET et Messieurs LAMURE et GARAVEL sont les seuls autorisés à visionner ces images.
- La SOGEDO a refusé le raccordement à l'assainissement collectif de 4 lots à bâtir en raison de la taille insuffisante des tuyaux existants.

3.7 Monsieur LAMURE fait part au Conseil Municipal de la vente prochaine du bâtiment du cabinet médical. Monsieur LAMURE propose au Conseil Municipal d'acheter ce bâtiment afin de garantir le maintien de ce service médical. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

3.8 Monsieur LAMURE rappelle au Conseil Municipal le coût élevé des travaux de rénovation du 1^{er} étage du bâtiment « un Grain d’Folie » et propose de le vendre. Le Conseil renouvelle son souhait de ne pas céder ce bâtiment.

3.9 Suite au décès de Monsieur MARQUIS, locataire d’une petite maison appartenant à la commune, Monsieur LAMURE demande au Conseil Municipal de réfléchir au devenir de ce bâtiment : réfection, extension, démolition…

3.10 Monsieur LAMURE informe le Conseil Municipal que les travaux de la salle des séminaires, renommée salle Gamay, sont bien avancés. Il précise que c’est le nouvel agent du service technique qui a réalisé les travaux de réfection de la cuisine. Des devis sont en attente pour le changement des volets roulants.

4) Commissions communales

4.1 Commission scolaire

Madame CHAVY fait le point sur les travaux réalisés ou à venir :

- Réfection d’une salle de classe de l’école élémentaire prévue en avril.
- Le nouveau portail de l’école maternelle a été installé. Remerciements aux intervenants pour les travaux réalisés.

4.2 Commission bâtiments

Monsieur GARAVEL fait part au Conseil Municipal qu’un rendez-vous téléphonique est programmé avec Maître Loye et Monsieur JUSTAMON, expert en bâtiment, dans le cadre du sinistre à la bibliothèque.

4.3 Délégué SYDER

Monsieur PASCAL informe le Conseil Municipal que la première réunion sur la réforme de l’éclairage public est prévue avec le SYDER dans une semaine. Ce dernier a déposé une demande de subvention au titre de la DSIL à hauteur de 40%.

5) Tarif salle des séminaires

Monsieur LAMURE rappelle au Conseil Municipal que la salle communale des séminaires, située « 221, boulevard du Parc », sera louée sous bail à l’hôtel le Villon la semaine et proposée à la location, par la commune, les week-ends, à compter du 1^{er} février 2024. Il convient de déterminer les tarifs de location de cette salle que le Conseil Municipal décide de renommer « salle Gamay ».

TARIFS DE LOCATION DES LOCAUX MUNICIPAUX

<u>LOCATION DE LA SALLE GAMAY</u>		
		48 heures - du samedi matin au dimanche soir
Salle Gamay :	catégorie 2	300 €
	catégorie 3	500 €
Remarque: Tarifs de location toutes charges comprises, salle libérée propre et rangée, conformément à la convention de location		
catégorie 2 mariages, soirées dansantes, repas des habitants et associations de la commune, les réunions organisées par les entreprises de la commune.		
catégorie 3 mariages, soirées...pour les associations, personnes physiques ou morales extérieures.		
févr-23		

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

APPROUVE les tarifs de location de la salle Gamay.

DIT que ces tarifs s'appliqueront aux locations à compter du 1^{er} février 2024

6) Personnel communal

6.1 Monsieur LAMURE fait le point sur les agents communaux :

- Madame BONARDAU, agent du service technique, est en arrêt maladie durant 3 mois
- Monsieur DARGAUD, agent du service technique, est en arrêt maladie
- Monsieur OLIVEIRA a été recruté en CDD le 02/01/2024 en tant qu'adjoint technique, pour le remplacement d'un agent du service technique prochainement à la retraite
- Remise aux agents, le vendredi 12 janvier 2024, de 3 médailles d'argent et 1 médaille de vermeil
- Démission de l'agent technique voirie le 16/02/2024

6.2 Madame CHAVY informe que Madame MEZIAT-BELOUZE poursuit son contrat jusqu'à la fin de l'année scolaire mais c'est Madame DIETSCH qui reprend la surveillance durant l'heure d'étude les soirs.

6.3 Madame SAAD-CONDEMINE propose de réaliser un bilan une fois par mois à l'agent stagiaire du service technique.

7) Questions diverses

7.1 Monsieur LAMURE porte à la connaissance du Conseil Municipal la liste des mariages et parrainages civils pour l'année 2024.

7.2 Les prochaines dates du Conseil Municipal :

- Lundi 19 février 2024 à 19h30
- Mercredi 13 mars 2024 à 19h30
- Mardi 9 avril 2024 à 19h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h05.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 janvier 2024

Membres présents : Mrs LAMURE – PASCAL - GARAVEL - Mmes DEFNET – CHAVY
ROLLET – PASCAL - GUTTY - SAAD/CONDEMINÉ - Mrs BROUSSIN – NESME -
LUCAS

Membres excusés : Mmes FOILLARD – Mr COTHENET - BERETTI

Membre absent :

Secrétaire de séance : Madame Josiane ROLLET

Après lecture, le compte rendu de la séance du 5 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1) Demande de subvention
- 2) Zone d'accélération des énergies renouvelables
- 3) Travaux divers
- 4) Commissions communales
- 5) Tarif salle des séminaires
- 6) Personnel communal
- 8) Questions diverses



Monsieur LAMURE donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de démission de Madame Mélanie AUCOEUR.

1) Demande de subvention

1.1 Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour la rénovation énergétique du château de Fontcrenne

L'objectif principal de ce projet est donc la rénovation énergétique du château de Fontcrenne qui accueille les services municipaux au rez-de-chaussée et des logements locatifs au 1^{er} étage.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du Département.

Plan de financement :

Montant HT des travaux	1 400 000 €
Montant des honoraires de l'assistance à maîtrise d'ouvrage	21 340 €
Montant des honoraires de maîtrise d'œuvre	168 000 €
Montant des honoraires CT, CSSI, CSPS	11 000 €
Montant des honoraires OPC	14 000 €
Montant des études (relevé état des lieux)	15 400 €
Coût Total de l'opération :	1 629 740 €
Subvention ETAT DSIL	81 487 €
Subvention Département	244 461 €
Subvention Région	48 892 €
Subvention Fonds de concours	162 974 €
Subvention Fonds vert – Notification d'attribution le 19/12/2023	771 630 €

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

ADOPTE l'opération de rénovation énergétique du château de Fontcrenne qui sera inscrite à la section investissement du budget 2024

APPROUVE le plan de financement prévisionnel

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

1.2 Subvention exceptionnelle Chat Pito

Monsieur LAMURE donne lecture au Conseil Municipal de la demande de subvention exceptionnelle formulée par l'association Chat Pito pour la somme de 3 209,44€. Le Conseil Municipal demande plus de précisions quant à la fréquentation du centre et la liste avec les noms des enfants présents sur une année.

1.3 Madame GUTTY fait part au Conseil Municipal de la demande de Chat Pito pour occuper la salle d'évolution les soirs de 16h30 à 18h30. Le Conseil accepte sous certaines conditions : chaussures interdites et ne pas manger dans cette salle.

1.4 Subvention Cadets de la Gendarmerie

Monsieur LAMURE donne lecture au Conseil Municipal de la convention de coopération et partenariat de l'association des Cadets de la Gendarmerie nationale du Rhône. Monsieur LAMURE précise que ce partenariat permettrait la prise en charge des cadets sur le plan vestimentaire et logistique afin de leur permettre d'effectuer cette mission dans les meilleures conditions. Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette demande.

2) Zone d'accélération des énergies renouvelables

Monsieur LAMURE expose au Conseil Municipal que les zones d'accélération des énergies renouvelables sont prévues par la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables. Ces zones sont à définir, à l'échelle communale, pour chaque type d'installation de production d'énergie renouvelable ou de récupération : éolien terrestre, photovoltaïques au sol, sur bâtiment, méthanisation, chaleur renouvelable, hydroélectricité... en fonction des potentiels du territoire. Monsieur LAMURE précise qu'il convient de réaliser un repérage. Messieurs PASCAL, GARAVEL et LAMURE effectueront cette tâche.

3) Travaux divers

3.1 Monsieur LAMURE rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de prendre une décision suite à la présentation, par Monsieur FALCON, de l'application « Jouons Local ». Le Conseil Municipal, 3 pour et 9 contre, décide de ne pas donner une suite favorable à cette proposition.

3.2 Monsieur LAMURE rappelle les deux devis présentés lors de la dernière séance et portant sur la réfection de la toiture du préau situé au fond du parking de la mairie. Après avoir demandé plus de précisions à la SARL MONNET, et constatant que les devis ne sont pas établis sur les mêmes travaux, le Conseil Municipal décide d'accepter le devis de Marc'Eco Bois.

3.3 Plan communal de sauvegarde

Monsieur LAMURE informe le Conseil Municipal que la loi n° 2021-1520 du 25/11/2021 a rendu obligatoire l'élaboration d'un PCS (Plan Communal de Sauvegarde) d'ici au 30 juin 2024. L'association ECTI propose d'accompagner la commune dans cette démarche de réalisation du PCS et ne facture que ses frais de structure et de déplacement. Le coût de cette opération s'élève à environ 1 500€ HT. Le Conseil Municipal accepte.

3.4 Madame ROLLET fait part des travaux en cours et à venir :

- Chantier voirie vers la construction de la résidence sénior mis en attente d'une entente avec le propriétaire voisin.
- Présentation de proposition d'honoraires pour la maîtrise d'œuvre les travaux d'aménagement de la traversée de Morgon et de la rue François Villon. Voir si cette mission peut être réalisée par le biais de la CCSB.

3.5 Vente terrain

Monsieur LAMURE rappelle au Conseil Municipal la proposition de céder une partie du terrain situé derrière « un Grain d'Folie » au boucher. Après division et bornage du terrain, la SCI FONCIERE PEINADO se porte acquéreur de la parcelle cadastrée section AI n° 698, d'une superficie de 122 m². Monsieur LAMURE donne lecture de l'avis des Domaines établi en date du 5 décembre 2023. Monsieur LAMURE propose un prix de 145€ le m² soit 17 690€. Monsieur LAMURE demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette vente.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

DECIDE de vendre la parcelle cadastrée section AI n° 698 à la SCI FONCIERE PEINADO pour la somme de 17 690€.

DIT que les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de cette transaction.

CHARGE Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

3.6 Monsieur LAMURE fait le point sur les travaux :

- Le marché de travaux pour la construction du centre technique municipal suit son cours. Présentation d'un plan en 3D du futur bâtiment.
- Réunion concernant la mise en demeure de la station d'épuration qui s'est tenue le 15 janvier en présence de la DDT, du cabinet Merlin et de la SOGEDO.
- Le système de vidéoprotection est en fonction, ce qui a permis de déterminer la cause des dégâts occasionnés sur les rennes installés sur l'esplanade. Il s'agit d'une rafale de vent. Madame DEFNET et Messieurs LAMURE et GARAVEL sont les seuls autorisés à visionner ces images.
- La SOGEDO a refusé le raccordement à l'assainissement collectif de 4 lots à bâtir en raison de la taille insuffisante des tuyaux existants.

3.7 Monsieur LAMURE fait part au Conseil Municipal de la vente prochaine du bâtiment du cabinet médical. Monsieur LAMURE propose au Conseil Municipal d'acheter ce bâtiment afin de garantir le maintien de ce service médical. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

3.8 Monsieur LAMURE rappelle au Conseil Municipal le coût élevé des travaux de rénovation du 1^{er} étage du bâtiment « un Grain d’Folie » et propose de le vendre. Le Conseil renouvelle son souhait de ne pas céder ce bâtiment.

3.9 Suite au décès de Monsieur MARQUIS, locataire d’une petite maison appartenant à la commune, Monsieur LAMURE demande au Conseil Municipal de réfléchir au devenir de ce bâtiment : réfection, extension, démolition...

3.10 Monsieur LAMURE informe le Conseil Municipal que les travaux de la salle des séminaires, renommée salle Gamay, sont bien avancés. Il précise que c’est le nouvel agent du service technique qui a réalisé les travaux de réfection de la cuisine. Des devis sont en attente pour le changement des volets roulants.

4) Commissions communales

4.1 Commission scolaire

Madame CHAVY fait le point sur les travaux réalisés ou à venir :

- Réfection d’une salle de classe de l’école élémentaire prévue en avril.
- Le nouveau portail de l’école maternelle a été installé. Remerciements aux intervenants pour les travaux réalisés.

4.2 Commission bâtiments

Monsieur GARAVEL fait part au Conseil Municipal qu’un rendez-vous téléphonique est programmé avec Maître Loye et Monsieur JUSTAMON, expert en bâtiment, dans le cadre du sinistre à la bibliothèque.

4.3 Délégué SYDER

Monsieur PASCAL informe le Conseil Municipal que la première réunion sur la réforme de l’éclairage public est prévue avec le SYDER dans une semaine. Ce dernier a déposé une demande de subvention au titre de la DSIL à hauteur de 40%.

5) Tarif salle des séminaires

Monsieur LAMURE rappelle au Conseil Municipal que la salle communale des séminaires, située « 221, boulevard du Parc », sera louée sous bail à l’hôtel le Villon la semaine et proposée à la location, par la commune, les week-ends, à compter du 1^{er} février 2024. Il convient de déterminer les tarifs de location de cette salle que le Conseil Municipal décide de renommer « salle Gamay ».

TARIFS DE LOCATION DES LOCAUX MUNICIPAUX

<u>LOCATION DE LA SALLE GAMAY</u>		
		48 heures - du samedi matin au dimanche soir
Salle Gamay :	catégorie 2	300 €
	catégorie 3	500 €
Remarque: Tarifs de location toutes charges comprises, salle libérée propre et rangée, conformément à la convention de location		
catégorie 2 mariages, soirées dansantes, repas des habitants et associations de la commune, les réunions organisées par les entreprises de la commune.		
catégorie 3 mariages, soirées...pour les associations, personnes physiques ou morales extérieures.		
		févr-23

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

APPROUVE les tarifs de location de la salle Gamay.

DIT que ces tarifs s'appliqueront aux locations à compter du 1^{er} février 2024

6) Personnel communal

6.1 Monsieur LAMURE fait le point sur les agents communaux :

- Madame BONARDAU, agent du service technique, est en arrêt maladie durant 3 mois
- Monsieur DARGAUD, agent du service technique, est en arrêt maladie
- Monsieur OLIVEIRA a été recruté en CDD le 02/01/2024 en tant qu'adjoint technique, pour le remplacement d'un agent du service technique prochainement à la retraite
- Remise aux agents, le vendredi 12 janvier 2024, de 3 médailles d'argent et 1 médaille de vermeil
- Démission de l'agent technique voirie le 16/02/2024

6.2 Madame CHAVY informe que Madame MEZIAT-BELOUZE poursuit son contrat jusqu'à la fin de l'année scolaire mais c'est Madame DIETSCH qui reprend la surveillance durant l'heure d'étude les soirs.

6.3 Madame SAAD-CONDEMINE propose de réaliser un bilan une fois par mois à l'agent stagiaire du service technique.

7) Questions diverses

7.1 Monsieur LAMURE porte à la connaissance du Conseil Municipal la liste des mariages et parrainages civils pour l'année 2024.

7.2 Les prochaines dates du Conseil Municipal :

- Lundi 19 février 2024 à 19h30
- Mercredi 13 mars 2024 à 19h30
- Mardi 9 avril 2024 à 19h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h05.